

Département d'**Indre et Loire**
Arrondissement de **Tours**
Canton de **Monts**
Commune de **TRUYES**

CONSEIL MUNICIPAL
séance du 7 NOVEMBRE 2017

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L2121-25
du code général des collectivités territoriales

Réuni sous la présidence de Monsieur Stéphane de COLBERT Maire, le conseil municipal a pris les décisions suivantes :

Approbation du compte rendu de la séance du 19 septembre 2017

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 19 septembre 2017.

Installation d'un conseiller municipal suite à une démission

Monsieur Custodio DA SILVA VALE est installé dans ses fonctions de conseiller municipal en remplacement de Monsieur Patrick-Jean LECHEVALLIER démissionnaire

Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre – modification statutaire n°2

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'accepter la deuxième modification statutaire de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre consistant à harmoniser les compétences au 1^{er} janvier 2018 et valant approbation des statuts ;
- De transmettre cette délibération à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre.

Dissolution du Syndicat Intercommunal du secteur de Montbazou – Modalités de répartition du patrimoine du syndicat

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le transfert, à la date de la dissolution, de l'ensemble des comptes d'actif et de passif, la trésorerie ainsi que les résultats budgétaires du SITS de Montbazou au profit de la Communauté de Communes Touraine Vallée de l'Indre
- de charger le comptable public de procéder à la réalisation de toutes les opérations comptables afférentes à cette dissolution.

Extension du RIFSEEP aux agents de la filière technique (agents de maîtrise et adjoints techniques)

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'adopter le régime indemnitaire du personnel communal à compter du 1^{er} décembre 2017.

Demande de subvention de l'association Déclic Danse Club

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer la subvention indiquée dans le tableau ci-dessous :

Article	Bénéficiaire	Objet	Montant
6574	Déclic Danse Studio	Subvention de fonctionnement	160 €

Tarifs des locations de salles

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs et conditions d'utilisation des salles communales à compter du 1^{er} janvier 2018.

Tarifs du cimetière

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal fixe les tarifs du cimetière à compter du 1^{er} janvier 2018.

Transformation d'anciens commerces en boucherie Avenant n°1 : lot n°7 Plomberie sanitaire

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'avenant n°1 (lot n°7 Plomberie sanitaire) d'un montant de 2.489,10 €HT au marché de travaux relatif à la transformation d'anciens commerces en boucherie conclu avec l'entreprise ROY-MAGNIEN 2 rue des Fontaines 37240 LA-CHAPELLE-BLANCHE, portant le montant total du marché à 19.207,95 € HT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit avenant.

Travaux de collecte des eaux pluviales des parcelles cadastrées ZI n°1265, et 1270 à 1280

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver le programme de travaux de collecte des eaux pluviales des parcelles cadastrées ZI n°1265, et 1270 à 1280 situé rue de Vauzelles et de l'îlot Saint-Blaise (parcelles cadastrées D n°1359, 1566 et 1568) pour un montant de 24500 € HT
- d'autoriser Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

Cession des parcelles cadastrées D n°1544 et 1552 au profit de la société PHILEHOME

Après délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'aliénation à la société PHILEHOME des parcelles cadastrées D n°1544 et 1552 situées au lieu-dit « les Perchées » aux conditions précisées ci-dessous :

Parcelle	Superficie en m2	Prix au m2	Montant de la Vente
D n° 1544	647	7 €	4 529 €
D n° 1552	73	7 €	511 €
Montant total			5 040 €

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier, notamment l'acte notarié constatant cette vente.

Décision modificative n° 2

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : virement à la section d'investissement	0,00 €	1 499,11 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023: virement à la section d'investissement	0,00 €	1 499,11 €	0,00 €	0,00 €
R-722 : immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 499,11 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 499,11 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0,00 €	1 499,11 €	0,00 €	1 499,11 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 499,11 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 499,11 €
D-21312-179 : Ecole maternelle	0,00 €	916,40 €	0,00 €	0,00 €
D-21318-136 : Travaux Bâtiments	0,00 €	582,71 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	1 499,11 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	1 499,11 €	0,00 €	1 499,11 €
Total Général		2 998,22 €		2 998,22 €

Fait à Truyes,
le 9 novembre 2017

Stéphane de COLBERT
Maire

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le texte intégral des délibérations est affiché à la Mairie.